

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Réunion du BUREAU SYNDICAL

Mardi 3 décembre 2019

ORDRE DU JOUR

FINANCES :

- Admissions en non-valeur des produits irrécouvrables à intégrer
- Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Demandes de dégrèvements exceptionnels – Régie Eau47

RESSOURCES HUMAINES :

- Modification du tableau des effectifs
- Modification du tarif des frais de repas au 01/01/2020
- Mise en place du RIFSEEP
- Conventonnement avec le CDG29 concernant les contrats de droit privé
- Renouvellement de la convention retraite avec le CDG47
- Création d'un Comité Technique (point d'information)

ENVIRONNEMENT :

- Approbation des zonages d'assainissement de DURAS et MONFLANQUIN
- Autorisation de déversement des eaux usées de VALORIZON
- Convention et autorisation de déversement des eaux usées des FLEURONS
- Convention avec le SDEE47 pour la desserte électrique de la régie Eau47 à CASTELJALOUX

DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS :

- Conventions de fourniture en eau entre Eau47 et délégataires

QUESTIONS DIVERSES



FINANCES

1. A) Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables à intégrer – Budgets annexes « Eau Potable », « Assainissement collectif », « Régie Eau Potable », « Régie Assainissement Collectif » et « Assainissement non collectif »

- 💧 Admissions en non-valeur pour titres émis **entre 2014 et 2019** (recouvrement ultérieur impossible) :



Créances irrécouvrables

- Poursuites sans effet
- Créance < seuil poursuite 15 €



Créances éteintes

- Dossiers surendettement acceptés
- Effacement dette imposé

		BUDGETS ANNEXES		
		Eau potable mutualisé (22601)	Assainissement collectif mutualisé (22602)	Assainissement Non Collectif (22603)
<i>Objet</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>
Créances irrécouvrables	6541	17,43 €	1 307,41 €	198,86 €
Créances éteintes	6542	166,90 €	1 485,08 €	100,00 €
TOTAL		184,33 €	2 792,49 €	298,86 €

		Régie Eau potable (22605)	Régie Assainissement collectif (22606)
<i>Objet</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>
Créances irrécouvrables	6541	120,22 €	45,91 €
Créances éteintes	6542	2 109,86 €	1 306,71€
TOTAL		2 230,08 €	1 352,62 €

➔ Le Bureau valide à l'unanimité les créances irrécouvrables et éteintes à intégrer dans les budgets annexes mutualisés Eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, régie eau potable et régie assainissement collectif telles que présentées ci-dessus.

1. B) Admissions en non-valeur des factures irrécouvrables à intégrer dans les comptes d'affermage 2019 (portant sur les années 2007 à 2016)

 **Parts syndicales** (abonnement et consommation) non encaissées malgré diverses poursuites engagées et restées sans effet :

Territoires	Montant en € HT	
	Eau potable	Assainissement collectif
Brame	39 688,00	37 509,00
Mas d'Agenais	3 899,47 <i>(dont FSL 59,08)</i>	/
Nord du Lot	88 739,00	75 340,00
Nord de Marmande	34 960,00	14 310,00
Penne / St-Sylvestre	5 309,11 <i>(dont FSL 265,56)</i>	1 595,75 <i>(dont FSL 17,50)</i>
Sud d'Agen	12 625,78 <i>(dont FSL 358,02)</i>	6 592,36
Sud du Lot	58 533,00	31 918,00
Tournon	2 846,61	452,40
Buzet	/	1 239,00
Sud de Marmande	2 927,93	/
Villeneuve/Lot	3 476,10	/
Bias	1 834,78	/
Total	254 839,78 <i>(dont FSL 682,66)</i>	168 956,51 <i>(dont FSL 17,50)</i>

rappel total sur 2018

15 271,32 €

29 482,61 €

M. CALMEL souhaite savoir à quoi correspondent les sommes du FSL. Le Directeur lui rappelle qu'il s'agit des sommes abandonnées par le délégataire Véolia dans le cadre d'une convention avec le Département pour le Fonds de Solidarité Logement. Chaque année, des contributeurs dont Eau47 et certains délégataires participent à hauteur de 0,2049 € par abonné eau potable et assainissement. Véolia est le seul à participer sous forme d'abandon de créances, c'est pour cela que ces montants sont répertoriés sur le tableau ci-dessus.

Gérard PENIDON explique que les montants sont conséquents car de nombreux contrats de délégation sont à échéance au 31 décembre 2019 et que les comptes se soldent.

M. GUERIN demande si on peut tenir compte dans le budget d'une somme correspondante à ces non valeur comme par exemple 45 000 €.

Nathalie CLARISSOU, responsable du service Finances-Comptabilité, précise qu'effectivement, c'est une dépense prévisionnelle qui est prévue lors du montage du budget.

➔ Le Bureau valide à l'unanimité les admissions en non-valeur des factures irrécouvrables à intégrer dans les comptes d'affermage 2019 portant sur les années 2007 à 2016 telles que présentées ci-dessus.

2. Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (projets 2019)

💧 Financement projets d'investissement 2019

EAU POTABLE	Coût Prévisionnel de l'opération H.T.	Subventions demandées Agence de l'Eau	Reste à financer
Étude diagnostic eau potable		50 %	
EAU47 – Évolution des besoins et équilibre avec les ressources	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Total	100 000 €	50 000 €	50 000 €

2. (suite) Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (projets 2019)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Coût Prévisionnel de l'opération H.T.	Subventions demandées Agence de l'Eau	Reste à financer
Diagnostic du réseau d'assainissement		50%	
Lot 1: Lavardac, Villeneuve de Mézin			
Lot 2 : Montpouillan			
Lot 3 : Cancon, Clairac	376 593 €	188 296,50 €	188 296,50 €
Lot 4 : Duras, Escassefort			
Lot 5 : St Antoine de Ficalba			
Total	376 593 €	188 296,50 €	188 296,50 €
Extension de réseaux		35%	
		Montant plafonné	
DURAS - Extension réseau de collecte des EU Secteur Grand Croix (plafonné à 7 500 €/branchement soit 240 000 €)	330 000 €	84 000 €	246 000 €
Total	330 000 €	84 000 €	246 000 €
Réhabilitation de réseaux		55%	
TOURNON – Réhab suite au diag D102 et Lotissement Croix Daniel	890 000 €	489 500 €	400 500 €
Total	890 000 €	489 500 €	400 500 €
Assainissement des bourgs		35%	
St Léger Réseau	247 500 €	86 625 €	160 875 €
St Léger STEP	110 000 €	38 500 €	71 500 €
Total	357 500 €	125 125 €	232 375 €

➔ Le Bureau valide à l'unanimité les demandes de subventions eau potable et assainissement collectif à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ci-dessus.

3. Demandes de dégrèvements exceptionnels – Régie d'exploitation

Antenne de Casteljaloux

NOM PRENOM	CAUSE SURCONSOMMATION	CONSO HABITUELLE EN M ³	SURCONSO CONSTATEE EN M ³	DEGREVEMENT			MONTANT TOTAL DEGREVEMENT TTC
				M ³	MONTANT AEP TTC	MONTANT AC TTC	
MALEMBIC Mireille	fuite suite travaux mise en séparatif en 2018 SOGEA. Habitation secondaire peu occupée. L'entreprise a pris en charge les réparations.	3	610	607	938,16 €	1 092,36 €	2 030,52 €
ROQUES Patrick	fuite sur raccord laiton suite au déplacement du compteur en 2011 par entreprise	130	1576	1446	2 234,90 €		2 234,90 €
DEBATS Jérôme	fuite entre le clapet et le compteur suite remplacement compteur (responsabilité régie)	63	936	873	1 349,29 €		1 349,29 €
BLANCHARD René	fuite au niveau du joint suite à un changement du compteur	50	672	622	961,35 €	1 195,35 €	2 156,70 €

TOTAL 7 771,41 €

Nicolas BABIN précise que ces demandes ne rentrent pas dans le cadre de la loi Warsmann.

Les élus souhaitent savoir si le Syndicat a prévu de se retourner vers les entreprises responsables des fuites suite à leurs interventions pour travaux.

Les élus ont convenu d'adresser un courrier à ces entreprises pour les informer de cette prise en charge par le Syndicat Eau47.

M. GUERIN interroge le Syndicat afin de savoir par qui la surconsommation a été détectée. Au vu des quantités, les usagers ont du s'en rendre compte.

Nicolas BABIN précise que les terrains du secteur de la Porte des Landes sont sableux et que l'eau s'infiltré dans le sol. Il n'y a donc pas de débordement visible et il peut se passer plusieurs semaines voir mois avant que la fuite soit détectée.



3. (suite) Demandes de dégrèvements exceptionnels – Régie d'exploitation

Antenne de Nérac

NOM PRENOM	CAUSE SURCONSOMMATION	CONSO HABITUELLE EN M ³	SURCONSO CONSTATEE EN M ³	DEGREVEMENT			MONTANT TOTAL DEGREVEMENT TTC
				M ³	MONTANT AEP TTC	MONTANT AC TTC	
DOUMI Aziz	fuite au droit du raccordement de l'ancien compteur (ancien robinet) déplacé en 2018 par les agents de Nérac	111	1245	1134	1 872,32 €		1 872,32 €
MUCHUIT Monique	fuite au niveau du manchon de raccordement, au droit de l'ancien compteur déplacé en 2018 par les agents de Lavardac	43	691	648	1 261,32 €		1 261,32 €
PERRET Conchita	fuite au niveau du filetage du compteur et de l'écrou libre du raccordement : nécessité de remplacer le compteur défectueux le 02/09/2019	71	4564	4493	8 745,51 €		8 745,51 €
CASADO RODRIGUEZ	fuite au niveau du filetage du compteur et de l'écrou libre du raccordement avant le clapet anti-retour : nécessité de remplacer le compteur défectueux le 13/11/2019	60	1254	1194	2 897,30 €		2 897,30 €

TOTAL 14 776,45 €

➔ Le bureau valide à l'unanimité les demandes de dégrèvements exceptionnels ci-dessus pour les antennes de la Régie d'exploitation Eau47 de Casteljaloux et Nérac pour les montants respectifs de 7 771,41 € TTC et 14 776,45 €.

RESSOURCES HUMAINES



4. Modification du tableau des effectifs

 A) Passage en régie du secteur de l'Albret au 01/01/2020

➔ Avis favorable commission du Personnel du 28/11/2019

Nombre de poste	Profil de poste	Statut		État du recrutement
2	Agent administratif (facturation, accueil...)	Cat. C - filière administrative (adjoints administratifs)	CDI de droit privé	En cours de recrutement
4	Agent technique d'exploitation eau et assainissement	Cat. C - filière technique (adjoints techniques à agents de maîtrise principal)	CDI de droit privé	Agents VEOLIA
1	Technique dessinateur	Cat. C - filière technique (adjoints techniques ou agents de maîtrise)	CDI de droit privé	En cours de recrutement
4	Techniciens	Cat. C - filière technique (adjoints techniques à technicien principal 1 ^{ère} classe)	CDI de droit privé	Agents VEOLIA
1	Cadre	Cat. A (Ingénieur)	CDI de droit privé	Agent VEOLIA
5	Agent technique d'exploitation eau et assainissement	Cat. C - filière technique (adjoints techniques ou agents de maîtrise ou technicien à technicien principal)	CDI de droit privé	En cours de recrutement

Nicolas BABIN précise que les catégories B et A chez Véolia seront référents ou chefs d'équipe au Syndicat.

Gérard PENIDON indique que tous les postes ouverts ne seront pas pour le moment pourvus, le Syndicat se donne le temps de prendre un peu de recul, le temps que les équipes se mettent en place. Ces postes sont ouverts car il a été constaté chez les délégataires qu'en mettant les moyens humains sur le terrain, les rendements s'améliorent.

Nicolas BABIN indique qu'un nouvel équilibre entre employé et employeur est à créer avec les nouveaux agents de Véolia. L'objectif du service public doit être rappelé.

→ Le bureau valide à l'unanimité l'ouverture de 17 postes pour subvenir aux besoins liés au passage en régie du secteur de l'Albret au 1^{er} janvier 2020.

B) Nomination suite concours – Point d'information

L'agent en charge de la réglementation Barbara LACOSTE a obtenu le concours d'ingénieur. Suite à l'avis favorable de la commission du Personnel du 28/11/2019, elle sera nommée début 2020.

5. Modification du tarif des frais de repas au 01/01/2020

💧 Article 3 décret n°2006-781 du 3/07/2006

💧 Modifié par Arrêté du 11/10/2019

➔ Revalorisation taux base frais repas..... **17,50 €**

(Ancien taux : 15,25 €)

➔ Le bureau valide à l'unanimité la revalorisation du taux de base des frais de repas à 17,50 €.

6. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

*Présentation de Mireille ROUSSEAU,
Responsable Ressources Humaines*

→ Le bureau valide à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP sous réserve de l'avis du Comité Technique du 10/03/2020.

7. Convention au service « Suivi social et paie des salariés de droit privé » avec le CDG29



Au 01/01/2020 : 23 contrats privés mini

💧 Nécessité de réaliser :

- Paie
- Veille juridique

➔ Proposition : **signer convention de 3 ans avec CDG29**, le temps de s'équiper en interne

➔ **Coût** : - 909 € création établissement
- 20 € /mois/agent

➔ Le bureau adopte à l'unanimité la convention à signer avec le CDG29 relative au « suivi social et paie des salariés de droit privé »

8. Renouvellement convention « Retraite CNRACL » avec le CDG47



- Durée
3 ans
(2020-2022)



- Missions
 - Information et formation multi-fonds
 - Intervention et assistance réalisation dossiers retraite
 - Estimation pension



- Coût
2 475 €/an



M. CLUA propose de demander pour information au CDG29 le prix appliqué pour la même convention.

➔ Le bureau adopte à l'unanimité la convention « Retraite CNRACL » à signer avec le CDG47.

9. Création d'un Comité Technique (CT) – Point d'information

A decorative graphic at the top of the slide showing a splash of clear blue water with bubbles and droplets against a white background. The water splash extends across the width of the slide.

*Présentation de Mireille ROUSSEAU,
Responsable Ressources Humaines*

ENVIRONNEMENT

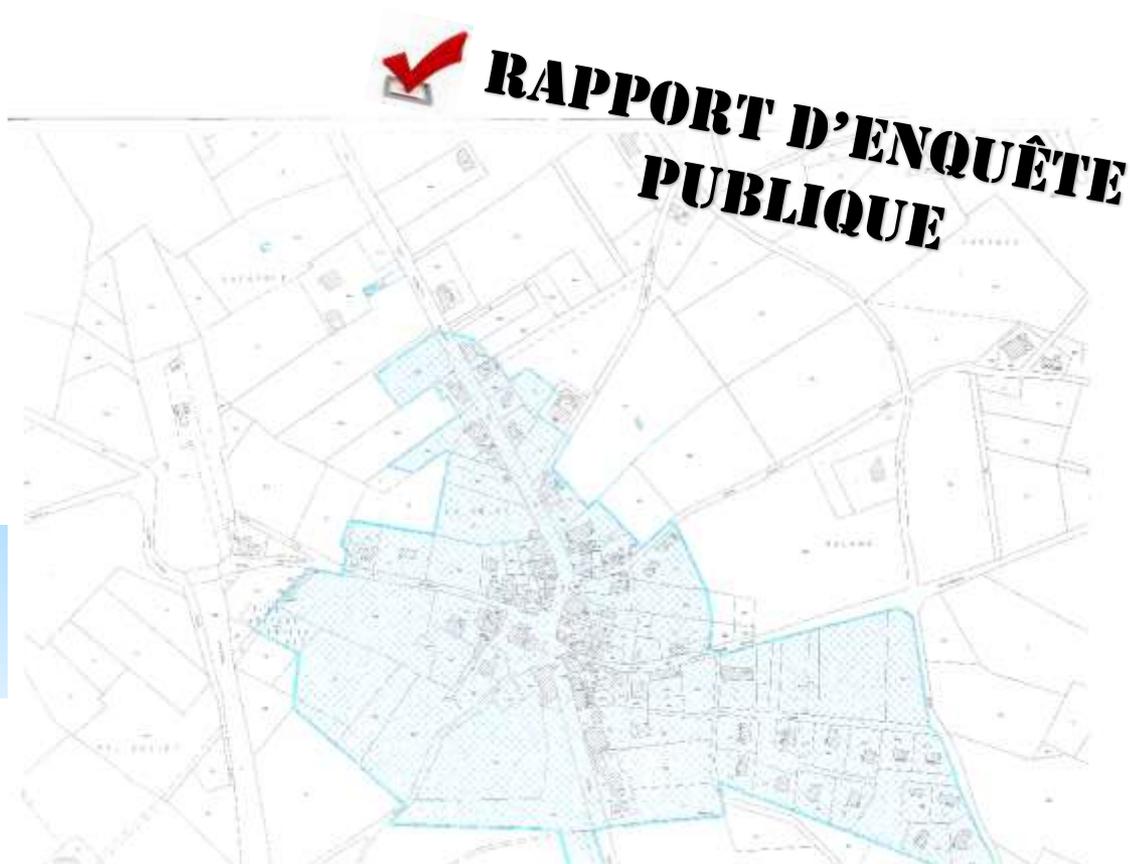


10. Approbation après enquête publique de la modification des zonages d'assainissement de 2 communes

💧 Duras

💧 Monflanquin

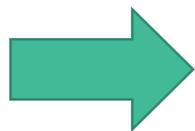
➔ Aucune observation



➔ Le bureau approuve à l'unanimité la modification des zonages d'assainissement des communes de Duras et Monflanquin.

11. Autorisation provisoire de déversement des eaux usées autres que domestiques sur la commune de MIRAMONT DE GUYENNE accordée à VALORIZON pour une durée de 6 mois

- Autorisation provisoire le 03/04/2018 (arrêté 18_031_A)
- Durée : 21 mois, soit jusqu'au 31/12/2019
- Objet : déversement des eaux usées de tout le site d'enfouissement dans réseau public AC Miramont (ancienne déchèterie)
- Condition : travaux déconnection arrivées d'eaux usées à prévoir



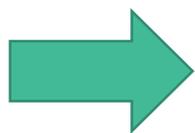
- **Retard travaux**
- Début : janvier 2020 pour 3 mois
- Nécessité de **prolonger l'autorisation de 6 mois**, jusqu'au 30/06/2020



➔ Le bureau accorde à l'unanimité l'autorisation provisoire de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement collectif sur la commune de Miramont de Guyenne à VALORIZON pour une durée de 6 mois.

12. Autorisation et adoption projet de convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans réseau collectif d'assainissement syndical sur la commune de Penne d'Agenais – LES FLEURONS

- 💧 Activité : transformation de fruits divers
- 💧 Durée : 2 ans
- 💧 Objet : déversement des eaux usées issues de l'activité dans réseau public de collecte des eaux usées
- 💧 Condition : travaux permettant le suivi de la qualité des effluents avant rejet dans réseau d'AC



Proposition **d'adopter la CSD** à conclure entre entreprise, exploitant et Eau47

➔ Le bureau accorde à l'unanimité l'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau collectif d'assainissement syndical sur la commune de Penne d'Agenais à l'entreprise LES FLEURONS et adopte la convention spéciale de déversement correspondante.

13. Convention avec le SDEE47 pour l'électrification de Clarens et du bâtiment de la régie Eau47 à Casteljaloux

- 💧 27/02/2018 : convention pour desserte électrique STEP Clarens à Casteljaloux
- 💧 Bâtiment de la régie Eau47 prochainement en construction à proximité



Proposition d'intégrer le bâtiment de la régie dans convention du 27/02/2018 (qui annule et remplace la précédente)

	Convention du 27/02/2018	Nouvelle convention
Puissance	> 36 KVA et < 250 KVA	
Coût total HT	24 460 € dont : 4 892 € Eau47 (20 %) 19 568 € SDEE47 (solde)	

➔ Le bureau adopte à l'unanimité la nouvelle convention avec le SDEE47 pour l'électrification de la STEP de Clarens et le bâtiment de la régie Eau47 à Casteljaloux qui annule et remplace la convention du 27/02/2018.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



14. Avenant à la convention de fourniture d'eau entre Eau47 et VEOLIA – Xaintrailles-Montgaillard et Ambrus



- 💧 SI Xaintrailles-Montgaillard + exploitant VEOLIA = vente eau potable à Ambrus
- 💧 Transfert AEP à Eau47 au 01/01/2019
 - SI Xaintrailles-Montgaillard, DSP VEOLIA → 31/12/2020
 - Ambrus → régie

- ➡ Nécessité mise à jour convention pour intégrer :
- Transfert AEP SI Xaintrailles-Montgaillard et Ambrus à EAU47 depuis 01/01/2019
 - Index formule d'actualisation
 - Prix de vente :
 - 0,25 € HT/m³ pour le délégataire

➔ Le bureau valide à l'unanimité la convention de fourniture d'eau à signer entre Eau47 et VEOLIA pour la vente d'eau de Xaintrailles-Montgaillard et VEOLIA à la commune d'Ambrus.

15. Convention de fourniture d'eau entre Eau47 et VEOLIA – LAVARDAC ET VIANNE

💧 Lavardac = vente eau potable à Vianne



💧 CDC Albret Cté transfert AEP à Eau47 au 01/01/2019 :

- Lavardac → régie
- Vianne, DSP VEOLIA → 31/03/2026

💧 Eau47 a proposé d'alimenter Vianne à partir de Lavardac afin de ne pas solliciter le forage de Damazan qui manque d'eau parfois

➔ Nécessité signature convention :

- Prix de vente :

- 0,25 € HT/m³ pour le délégataire
- + redevance de prélèvement

➔ Le bureau valide à l'unanimité la convention de fourniture d'eau à signer entre Eau47, régie d'exploitation, et VEOLIA pour la vente d'eau de Lavardac à Vianne.



Joyeuses Fêtes